

sont inactifs à Halifax et deux à Esquimalt, faute de membres d'équipage compétents, ce qui signifie que sept ou huit vaisseaux ne peuvent prendre la mer. A l'heure actuelle, la marine compte environ 27 navires de combat, ce qui est très insuffisant pour tenir nos engagements envers l'OTAN et assumer les nombreuses responsabilités qui incomberaient à la marine en temps de guerre. Malgré cela, le ministre ne cesse d'affirmer depuis deux ans que l'efficacité de nos forces armées s'est améliorée.

L'hon. M. Hellyer: C'est exact.

L'hon. M. Harkness: Le ministre dit que c'est exact, mais quelle personne sensée me dira comment il peut en être ainsi quand le nombre de navires de guerre a beaucoup diminué et qu'une forte proportion de ceux qui restent ne peuvent prendre la mer parce qu'on manque de personnel compétent pour les équipages.

L'hon. M. Hellyer: Parce que ce sont de vieux navires, maintenant désuets.

L'hon. M. Harkness: Le ministre dit que les navires actuels sont beaucoup plus efficaces et modernes que ceux d'autrefois, mais il n'en est rien. Sauf une ou deux exceptions, ce sont les mêmes navires. Sauf erreur, un ou deux ont été mis en service au cours des deux ou trois dernières années avec des systèmes de radar légèrement améliorés. L'usage d'hélicoptères est maintenant relié à certains navires et ce programme a été institué avant que l'honorable représentant devienne ministre de la Défense nationale.

Dans les circonstances, il est ridicule de dire que la marine est tout aussi efficace qu'à l'époque où le ministre a été assermenté. Demandez-le à n'importe quel marin canadien ou étranger.

Monsieur le président, je vois qu'il est dix heures.

(Rapport est fait des résolutions agréées au comité des subsides aujourd'hui et qui sont adoptées.)

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'IMMIGRATION—RUMEURS D'AUGMENTATION DES DEMANDES EN PROVENANCE DE ROUMANIE

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Mardi dernier, monsieur l'Orateur, j'ai posé une question qui me semblait d'une certaine importance. Depuis les élections, j'ai reçu des instances à ce sujet et je sais qu'un honorable député a déjà traité éloquentement

[L'hon. M. Harkness.]

à la Chambre de la situation dans l'Est de l'Europe. Je me suis arrêté à ce problème en lisant un article paru dans la revue *The Tablet* et intitulé «Les Hongrois en Transylvanie». Dû à la plume de Judith Listowel, cet article a paru dans la livraison du 8 janvier de la revue précitée; c'est le second de deux articles. Traitant de la situation de ce groupe minoritaire en Roumanie, l'auteur de l'article écrit:

Des rumeurs parlent d'une émigration massive au Canada. Des milliers de paysans hongrois se seraient inscrits, car ils n'envisagent aucun avenir pour leurs enfants ici. J'ignore si on leur accordera en fait leur passeport d'émigrants, ou s'il s'agit seulement d'une mystification, mais je suis porté à croire qu'ils l'obtiendront, car s'ils partent, leur place peut être prise par un nombre toujours croissant de colons venant de la Vieille Roumanie, et peu à peu, la Transylvanie aura entièrement perdu son caractère hongrois.

Voilà l'article qui a motivé ma question au ministre responsable de l'immigration et je lui ai demandé si le nombre de demandes provenant d'émigrants possibles de ce pays avait particulièrement augmenté cette année. Je voudrais poser une autre question: le ministre sait-il quelque chose de la conjoncture que fait entrevoir cet article, c'est-à-dire que des habitants d'un pays étranger sont peut-être victimes d'une mystification très étudiée ayant trait à la possibilité d'émigrer au Canada.

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre, j'ai pris note des observations du député. Je comprends qu'il s'intéresse à la situation des Hongrois en Transylvanie et je sais qu'un grand nombre de Canadiens d'origine hongroise se préoccupent beaucoup de ce que leurs congénères de Transylvanie semblent être quelque peu maltraités par le régime et que nombre de leurs parents sont très malheureux dans ce pays.

D'après moi, la situation devrait faire l'objet d'une enquête par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je ne suis pas en mesure en ce moment de fournir des précisions au député sur ce qui a été fait à ce sujet. Je puis lui promettre, toutefois, que le ministre va étudier la question et tâcher de lui faire rapport très bientôt.

LES POSTES—OBJETS DE LA DEUXIÈME CLASSE —MESURES POUR COMBLER LE DÉFICIT

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, hier j'ai posé une question au ministre des Postes. Cette question se rattache à la recommandation au rapport de l'auditeur général à la Chambre des communes voulant qu'il serait opportun de songer sans retard aux mesures qui s'imposent pour combler les pertes que subit le ministère des Postes dans